



Effingerstrasse 54  
Case postale 6052  
3001 Berne

☎ 031.389.93.39  
Fax 031 389 92 88

CCP 17-738041-9  
info@lire-ecrire-suisse.ch  
www.lire-ecrire-suisse.ch

Berne, le 8 mai 2013

## Communiqué de presse

### Loi sur la nationalité : la réalité de l'illettrisme n'est pas reconnue

**800'000 personnes en Suisse ne maîtrisent pas la lecture et l'écriture. Introduire l'obligation de savoir écrire pour accéder à la naturalisation introduit une contrainte que même tous les Suisses n'arrivent pas à satisfaire. Les compétences insuffisantes dans les savoirs de base ne doivent pas entraver l'accès à d'autres droits fondamentaux.**

Le Conseil national, dans le cadre de la révision totale de la loi sur la nationalité, stipule que l'aptitude à communiquer dans la vie de tous les jours par oral - mais aussi par écrit -, dans une langue nationale, est un critère d'intégration et par là même une condition pour l'octroi de l'autorisation fédérale de naturalisation. En vue de l'ouverture de la discussion au sein de la Commission des institutions politiques du Conseil des États concernant la loi sur la nationalité, la Fédération suisse Lire et Ecrire a envoyé aujourd'hui une lettre aux membres de la Commission pour rappeler l'existence de l'illettrisme en Suisse. En effet, dans notre pays, environ 800 000 personnes ont des difficultés considérables avec la lecture et l'écriture, alors que la plupart d'entre elles a accompli toute sa scolarité en Suisse.

L'accès à la lecture et à l'écriture n'est pas encore un droit fondamental dans notre pays, comme demandé depuis longtemps par la Fédération suisse Lire et Ecrire. Il serait donc surprenant de constater que ce droit à la lecture et à l'écriture, que le Suisse ne garantit toujours pas à ses propres citoyennes et citoyens, advienne une condition pour la naturalisation.

On peut être de nationalité suisse, sans pour autant maîtriser la lecture et l'écriture. Les personnes étrangères, nées chez nous peuvent également se trouver en situation d'illettrisme après 9 ans de scolarité. La disposition adoptée par le Conseil national est d'autant plus un obstacle supplémentaire pour ceux qui n'ont pas pu être suffisamment scolarisés dans leur pays. Ne pas savoir lire et écrire engendre la souffrance de ne pas pouvoir s'exprimer. Celui qui souffre ne doit pas, en plus, être puni. La Fédération suisse Lire et Ecrire encourage l'accès à la lecture et à l'écriture pour toute personne, quel que soit son âge. Elle se bat pour que les compétences insuffisantes dans les savoirs de base n'entravent pas l'accès à d'autres droits fondamentaux.

**La Fédération suisse Lire et Ecrire** est l'organisation faîtière nationale dans le domaine de l'illettrisme. Elle regroupe les associations des régions linguistiques en Suisse. Celles-ci organisent depuis 25 ans au niveau local des activités de formation et de sensibilisation destinées aux adultes en situation d'illettrisme parlant couramment le français. La Fédération s'engage dans les domaines de la sensibilisation, du lobby politique et assure un travail de réseau au niveau national.

#### Pour des informations supplémentaires :

Conseillère nationale Chantal Galladé, Présidente de la Fédération suisse Lire et Ecrire. Téléphone : 079 238 93 56  
Conseillère nationale Ada Marra, Vice-présidente de la Fédération suisse Lire et Ecrire. Téléphone : 076 383 20 69